

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2019

Effectif légal du conseil municipal : 11

Etaient Présents: Joël DEVIDAL, Jacques VIAL, Florence SELMI, Jean ROMEAS, François BRUN Marie-Louise CORTIAL, Thibaut DEVIDAL, Marie Odile FAURE, Christian TORNATO.

Etaient Excusés : Hervé HOSTEIN, Isabelle LAMBERT.

Secrétaire de Séance : CORTIAL Marie-Louise.

Fixation du nombre et de la répartition des sièges au Conseil Communautaire des Communauté de Communes à compter du renouvellement général des conseils communaux de 2020.

Le maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté de communes un accord local, fixant à 43 sièges le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté réparti conformément à l'article L52-11-6-1 du CGCT

NOM DES COMMUNES MEMBRES	POPULATIONS MUNICIPALES	NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES
LANTRIAC	1902	6
ST JULIEN CHAPTEUIL	1881	6
MONASTIER SUR GAZEILLE	1790	5
ST PIERRE EYNAC	1125	3
LAUSSONNE	1009	3
SAINT FRONT	401	2
FAY SUR LIGNON	368	2
LES ESTABLES	330	2
QUEYRIERES	304	1
CHADRON	272	1
ST MARTIN DE FUGERES	218	1
LES VASTRES	203	1
CHAMPCLAUSE	199	1
MONTUSCLAT	144	1
SALETTES	138	1
PRESAILLES	126	1
ALLEYRAC	116	1
FREYCENET LA CUCHE	106	1
MOUDEYRES	104	1
CHAUDEYROLLES	101	1
FREYCENET LA TOUR	99	1
GOUDET	59	1
TOTAL	11024	43

Le conseil donne son accord.

Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes

Le conseil donne son accord pour demander le concours du Receveur Municipal afin d'assurer Des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 12 1983

Le conseil donne son accord pour allouer l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

Lecture des différents devis pour travaux ou acquisition à réaliser au cours de l'année 2019

Travaux de voiries

Travaux d'isolation au gîte de l'ancienne école

Achat d'un poêle à granules pour le gîte de l'ancienne école

Le montant total est de 13 484 € TTC

Le conseil donne son accord.

Employé communal

Suite à une mutation, notre employé communal actuel quitte ses fonctions au 1^{er} septembre 2019. Par conséquent, un emploi permanent à temps non complet (15h/semaine) sera créé par un appel à candidature.

Changer d'affectation du gîte 5288 (ancienne école) en logement et fixer le tarif de la location au mois

Lecture de la demande d'un jeune couple qui souhaite s'installer sur la commune. Ils sont agriculteurs et désirent se rapprocher de leur exploitation qui se situe au lieu-dit Arsac. La commune ne dispose pas de logement vacant le maire demande l'accord à son conseil de bien vouloir changer d'affectation du gîte N°5288 en logement à titre de résidence principale. Avant de délibérer, le Maire (étant concerné par l'affaire) sort de la séance. Le conseil donne son accord et fixe le loyer mensuel à 450 € charges non comprises

Acquisition de parts sociales à une CUMA

Le conseil donne son accord de principe pour adhérer à une CUMA afin de bénéficier de parts sociales avec une location horaire pour une mini pelle

Transférer une partie de la compétence «Grand cycle de l'eau » à la communauté de communes du Mézenc

L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique dépassent sensiblement le cadre communal et nécessite une action inscrite dans un périmètre plus large. Cette compétence peut être portée par la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal. Le conseil donne son accord.

Questions diverses

- Travaux en cours : mur du cimetière

La séance est levée à 22h30

Le Maire, M. Joël DEVIDAL

